



TEL 01 30 05 06 00 - FAX 01 30 05 30 98  
E-mail : [roblin@geniez.fr](mailto:roblin@geniez.fr)  
[www.geniez.com](http://www.geniez.com)  
27 RUE DU PETIT PONT – CS 20534  
78314 MAUREPAS CEDEX

**COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL**  
**DE L'ASL OJ LES JUILLIOTTES**  
**DU LUNDI 16 JANVIER 2017**

Etaient présents ou représentés: Messieurs FRITZ, WIZMAN, LINKE, LIDONNE, BRUN, CHAPLAIN, DELMOTTE, BOCCONE, ROY, MARTIN.

● Le conseil syndical donne son accord sur le devis d'ID VERDE et décide de retenir uniquement les postes suivants : Elagages, enlèvement de bois morts, abattage d'un bouleau mort, remontée de couronnes de charme, élagage le long des clôtures ainsi que des tailles d'éclaircies.

Pour un montant total de 11 076 € TTC.

Le directeur est autorisé à renégocier le prix avec ID VERDE.

● Le conseil syndical décide, après avoir réalisé un appel d'offres, de choisir l'entreprise SICRE LEMAIRE pour le contrat de dératisation pour un montant de :

- pour l'installation des 80 boîtes raticides sécurisées : 1 560,90 € TTC

- et ensuite contrat d'entretien annuel pour 4 interventions : 2 128,50 € TTC

Le directeur informera la ville des dates de mise en place des traitements contre les rats.

● Le directeur présente au conseil syndical le projet de décompte de régularisation provisoire de la refacturation EDF aux SDC LES JARDINIÈRES et SDC LES COMMERCES.

Il précise que, malgré la demande de vérification, l'entreprise ROUGNON n'a pas procédé à l'identification des équipements qui alimentent le 2<sup>ème</sup> sous-compteur non relevé.

Régularisation provisoire pour :

LES JARDINIÈRES : - 29 412,85 €. Exercice 2009 à 2015

LES COMMERCES : - 11 117,81 € (provisoire puisqu'il manque le relevé du 2<sup>ème</sup> sous-compteur)

ASL QJ : - 3 076,05 €

Soit un total à régulariser à répartir en charges générales : 43 606,70 €

Dès que nous aurons le justificatif des équipements du 2<sup>ème</sup> sous-compteur COMMERCES, nous pourrons présenter le projet définitif de redressement des comptes qui sera soumis aux votes de la prochaine assemblée générale.

● Le directeur de l'ASL QJ présente l'état provisoire des dépenses 2016, dans l'attente des dernières factures à recevoir. En l'état le budget des dépenses courantes n'est pas en dépassement. Les comptes définitifs seront présentés à la prochaine réunion du conseil syndical pour vérification par le conseil syndical.

● Concernant la dalle piétonne/parking du Cours des Juilliottes, le directeur précise que suite à l'étude de la capacité portante de la dalle Cours des Juilliottes établi par le bureau VERITAS et par SOCOTEC, qu'il y a lieu, compte tenu du faible résultat de la charge théorique, de procéder à une étude complémentaire par un maître d'œuvre, afin d'appréhender l'ensemble des contraintes à prendre en compte pour la sécurité et la pérennité des ouvrages et notamment nous préciser s'il y a des mesures à prendre pour limiter les risques.



Le conseil syndical donne son accord au directeur pour la signature du contrat d'étude de TECHMO (maître d'œuvre) pour l'évaluation des charges d'aménagement pour un coût de 5 040 € TTC, suite au rapport de capacité établi par le bureau VERITAS.

A la majorité, le conseil syndical donne son accord à ce devis.

- Monsieur MARTIN, représentant la Mairie, nous informe que celle-ci va procéder prochainement à l'installation d'un éclairage sur la passerelle afin d'améliorer le cheminement piétons. Ces travaux seront pris en charge directement par la commune.

Le conseil syndical remercie Monsieur le Député Maire pour cet investissement nécessaire à la sécurité des Maisonnais.

- Pour faire suite au courrier du syndic des JARDINIÈRES (le cabinet LOISELET & DAIGREMONT) le conseil syndical demande au directeur de l'ASL de bien vouloir répondre à LOISELET & DAIGREMONT en sollicitant Maître LEBATTEUX.

D'autre part, il est demandé au directeur de bien vouloir adresser tous les courriers relatifs au courrier du cabinet LOISELET & DAIGREMONT et réponses adressés par Messieurs LIDONNE et LINKE aux syndics et unipropriétaires de l'ASL pour une parfaite information de tous.

A la suite de cette décision de réponses et d'informations à tous, le conseil syndical ne voit pas l'utilité de faire une réunion d'information avec les syndics de copropriétés et les conseils syndicaux sur ce projet de mise en conformité et modificatifs des statuts de l'ASL QJ. Les informations nécessaires ayant été transmises à tous.

- Le conseil syndical décide de la pose de sous-compteurs EDF pour l'éclairage des passages sous route du SDC LA GUERINIÈRE.

D'autre part, la régularisation des quotes-parts EDF sera effectuée sur 5 ans pour un coût de 383,95 € x 5 années = 1 919,75 € TTC

Coût de la pose de sous-compteur : 742,50 € TTC qui est accepté par le conseil syndical.

- Il est demandé par la Résidence LA GUERINIÈRE la reprise des joints en ciment des briquettes de parement des tourelles d'accès aux parkings sous-sol et de la couverture de celle-ci (dalle Cours des Juillottes). Après discussion, le représentant de la Mairie demandera à ses services techniques s'il est possible de faire les reprises des joints en ciment nécessaires.

- Questions diverses :

. Il est demandé la pose de cellules crépusculaires. Néanmoins, après étude, il n'y a aucun retour sur investissement, il y a lieu d'attendre et de procéder à leur remplacement au coup par coup

. Il est demandé un devis pour étêter les peupliers BAT. 27/29 rue du 18 Juin, Résidence LES HERBIERS, un devis sera soumis au prochain conseil syndical.

. Des membres font remarquer que le réglage des cellules est trop sensible, les lumières s'allument trop tôt. Il sera demandé par le directeur, à l'entreprise ROUGNON, un réglage de la sensibilité.

. L'entreprise ID VERDE sera relancée, car les feuilles n'ont pas été retirées sur l'enclos fermé Résidence LES JARDINS DES JUILLIOTTES 1.

La séance est levée à 17 H 00.

\*\*\*\*\*

**La prochaine réunion du conseil de l'ASL QJ LES JUILLIOTTES est fixée au :  
MERCREDI 22 MARS 2017 A 15 H 00**

  
Le directeur de l'ASL QJ  
CHRISTIAN GENIEZ